

FAQ RECRUTEURS

1. J'ai des recrutements à faire pour plusieurs magasins d'une même enseigne, comment déposer mes annonces ?

Vous êtes la personne en charge du recrutement pour le compte d'une chaîne de magasins ou d'une enseigne ? Jidris vous invite à créer un compte unique et de choisir l'offre illimitée, ainsi vous pourrez déposer autant d'annonces que vous le souhaitez.

Avec votre compte utilisateur, vous pourrez créer une annonce par magasin et/ ou par profil recherché. Cela facilitera vos démarches et vous obtiendrez un meilleur suivi de votre campagne de recrutement.

2. Je recherche des compétences qui ne sont pas dans la liste, comment faire ?

Malgré tous les efforts de Jidris, vous recherchez des compétences qui ne sont pas citées ! Dans un premier temps, vous avez la possibilité de les ajouter manuellement sur votre annonce.

Dans un second temps et pour mieux répondre à vos attentes, Jidris vous invite vivement à lui remonter ces informations à l'adresse e-mail suivante : contact@jidris.fr

Dans la mesure où un candidat aurait ajouté des compétences similaires dans son profil, Jidris vous transmettra ces informations immédiatement.

3. J'ai déposé mon annonce gratuitement, comment affiner ma recherche ?

Vous devez sélectionner les compétences techniques et les aptitudes requises pour le poste qui est à pourvoir. De manière à être utilisable, Jidris vous conseille de vous limiter à huit compétences clés. Celles qui vous semblent indispensables pour le poste et qu'un candidat doit posséder pour prétendre à celui-ci.

Vous avez la possibilité également d'affiner votre recherche grâce aux filtres supplémentaires qui s'afficheront sur la page des résultats.

Pour accéder à ces fonctionnalités supplémentaires, il vous faudra souscrire à l'un de nos forfaits.

4. Ais-je besoin d'actualiser mon annonce pour qu'elle remonte dans les résultats ?

Avec le matching affinitaire, votre annonce apparaîtra auprès des candidats selon les compétences et les aptitudes que vous recherchez. De ce fait, Jidris vous conseille de la mettre à jour si vous avez terminé votre recrutement. Pour cela, il suffit de désactiver votre annonce. Vous pourrez à tout moment, la réactiver ultérieurement. De manière générale, votre annonce sera désactivée au bout de 30 jours. En fonction de votre forfait, il vous faudra reprendre un abonnement ou réactualiser votre annonce.

Si vous avez déposé votre annonce gratuitement, votre annonce apparaîtra dans les résultats de recherche en fonction de sa date de publication.

Jidris vous souhaite une belle réussite professionnelle !